



C.E.A.C - E.C.C.A.S

RAPPORT

L'ATELIER REGIONAL SUR LES POINTS D'ECHANGE INTERNET
REGIONAUX (RIXP) ET LES EXPLOITANTS INTERNET REGIONAUX
(RIC)

(Résidence Maïsha)

(Libreville : 21-25 juillet 2014)

I. INTRODUCTION

Du 21 au 25 juillet 2014 à Libreville en République du Gabon, se sont déroulés les travaux de l'Atelier sur les Points d'Echange Internet Régionaux (RIXP) et les Exploitants Internet Régionaux (RIC).

Cet atelier régional, organisé par le Secrétariat Général de la CEEAC en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine, avait pour objectifs de :

- ✓ Mettre un cadre d'échange entre les participants sur la migration des points d'échanges Internet nationaux en points d'échange Internet régionaux;
- ✓ Comprendre le modèle d'affaire des Points d'Echange Internet régionaux;
- ✓ Encourager la discussion des participants sur la mise en place des politiques favorables à l'émergence et la migration des Points d'Echange régionaux ;
- ✓ Valider les critères de sélection permettant dans le cadre du projet AXIS la migration d'un Point d'Echange Internet national en un Point d'Echange Internet régional.

II. PARTICIPATION

Ont pris part aux travaux, les experts des administrations et des régulateurs en charge des Télécommunications/TIC, des opérateurs de téléphonie, les fournisseurs d'accès à internet, les structures en charge des Points d'Echange Internet nationaux des Etats membres suivants de la CEEAC:

- ✓ Burundi ;
- ✓ Cameroun ;
- ✓ Congo ;
- ✓ Gabon ;
- ✓ Guinée Equatoriale ;
- ✓ République Centrafricaine ;
- ✓ République Démocratique du Congo ;
- ✓ Sao Tomé et Principe;
- ✓ Tchad.

On comptait également parmi les participants, les Représentants d'Organisations internationales et régionales suivantes : Bureau Sous-régional de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour l'Afrique Centrale et Madagascar, Bureau Sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economiques des Nations Unies (CEA/BSR-AC).

La liste des participants est jointe en annexe du présent rapport.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mme Liliane MASSALA, Secrétaire Générale du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste de la République du Gabon.

Cette cérémonie a été ponctuée par quatre discours, à savoir celui du Secrétaire Général adjoint en charge du département Programme, Budget, Administration et Ressources Humaines de la CEEAC, celui du représentant du Directeur exécutif du bureau sous régional de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique, celui de la

Directrice de l'Information et de la Communication de la Commission de l'Union Africaine.

Prenant la parole pour le compte du Secrétariat général de la CEEAC, Madame Clotilde NIZIGAMA, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants à l'Atelier. Elle a ensuite rappelé la volonté politique manifeste des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la communauté de faire de notre espace, une Afrique centrale stable, prospère, solidaire, économiquement et politiquement unie d'une part, et que l'un des objectifs fixé par la politique régionale des Télécommunications/TIC de la CEEAC est de mettre en place dans chaque Etat membre de la communauté un point d'échange Internet national.

Pour terminer, elle a encouragé les experts à être des acteurs sur qui compter pour la mise en œuvre des résultats qui sortiront de ces assises, et a adressé les remerciements de la CEEAC à la commission de l'Union Africaine pour leur appui multiforme dans le cadre du projet AXIS qui vise à mettre en place des points d'échange Internet nationaux et régionaux et des Fournisseurs Internet régionaux.

Dans son discours d'ouverture, M. Laurent D'ARENCO, représentant du Directeur exécutif du bureau sous régional de la CEA a tout d'abord rappelé que la CEA a organisé au Tchad en 2010 un atelier sur les infrastructures des Télécommunications en Afrique centrale dont l'une des recommandations phares était la mise en place d'un point d'échange internet régional qui permettrait entre autre, de réaliser des économies conséquentes, en permettant au trafic sous régional d'utiliser la bande passante locale plutôt que la bande passante internationale.

Il a ensuite rassuré que le bureau sous régional de la CEA reste disponible pour accompagner les efforts de la CEEAC, de l'Union africaine et des Etats membres dans le processus de l'édification d'un espace économique intégré et performant à la dimension des richesses et des défis de développement de l'Afrique centrale.

Quant à Mme Habiba MEJRI-CHEIKH, Directrice de l'Information et de la Communication de la Commission de l'Union Africaine, elle nous a interpellé sur le fait que l'Afrique est en train de payer des sommes énormes aux fournisseurs de service internet étrangers pour échanger le trafic local (intracontinental), pratique à la fois coûteuse et inefficace.

Pour terminer Mme Liliane MASSALA, a d'une part souhaité au nom de S.E.M Pastor NGOUA N'NEME, Ministre de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste la plus cordiale des bienvenues et un agréable séjour au Gabon à tous les délégués qui ont bien voulu faire le déplacement de Libreville, et d'autre part a réaffirmé l'engagement solennel du Président de la République, Chef de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie d'interconnexion pour l'Afrique.

L'ensemble des allocutions est joint en annexe.

IV. DESIGNATION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la cérémonie d'ouverture, les experts ont désigné le bureau de l'atelier ainsi qu'il suit :

- *Président : M. KOUMA Cyriaque, Gabon ;*
- *Vice président : Mme TSAFAK Pauline, Cameroun ;*
- *Rapporteur : Mme NALIMBI Paule Syntiche, RCA.*

L'ordre du jour proposé et adopté sans amendement est annexé à ce rapport.

V. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en sessions plénières. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet de présentations suivies de débats et de recommandations formulées par les participants.

V.1 Communications introductives

La CEEAC représentée par Mr Guichard TSANGOU et l'Union Africaine par M. Moses BAYINGANA ont rappelé le contexte et l'état des lieux du Projet AXIS, l'objectif du présent atelier, ses attentes et les étapes à venir.

V.2 Présentation des thématiques de l'atelier

Les différentes présentations ont été faites par messieurs Eddy KAYIHURA et Claude de JACQUELOT tous deux consultants ISOC. Ces présentations ont porté sur :

- La stratégie régionale d'interconnexion pour l'Afrique ;
- Les meilleures pratiques sur la politique et réglementation;
- Les meilleures pratiques sur l'environnement commercial;
- Les meilleures pratiques opérationnelles et techniques;
- Les Exploitants Internet Régionaux;
- L'introduction à l'IXP régional ;
- Les meilleures pratiques en matière de politique et règlement;
- L'infrastructure d'hébergement ;
- Le développement de contenu ;
- L'introduction aux mesures d'interconnexion.

VI. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

A l'issue des deux premiers jours de l'atelier, pendant lesquels ont été examinés et longuement débattus la description des Opérateurs de transport d'Internet régionaux, les participants ont adopté les définitions suivantes :

- ✓ **Un transporteur de données numériques qui est connecté à au moins un IXP national de la région et qui traverse une ou plusieurs frontières de la région ;**
- ✓ **Un IXP régional est le lieu où s'échange le trafic entre deux ou plusieurs pays via un peering privé ou public (IXP) dans un pays tiers.**

Dans le cadre de ce projet AXIS, les IXP nationaux éligibles devant obtenir un appui en vue de leur migration en RIXP devront remplir les conditions suivantes :

- Etre opérationnel et avoir au moins trois membres en peering ;

- Avoir un modèle économique durable ;
- Avoir suffisamment de personnel (à temps plein ou à temps partiel) pour l'ensemble des opérations courantes;
- Etre doté d'un site web fonctionnel qui fournit des informations de base sur ses membres, ses politiques, ses statistiques, et ses coordonnées ;
- Etre fidèle à son mandat constitutionnel de gouvernance ;
- Bénéficier du soutien des acteurs locaux du public comme du privé.

De même les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) éligibles pour le programme de renforcement de capacité doivent remplir les conditions minimales suivantes :

- Le FAI doit démontrer qu'il est une société en croissance durant les trois dernières années comptables et fournir un rapport d'opération et des bilans financiers audités pour les dernières années ;
- LE FAI doit être titulaire d'un titre d'exploitation (Licence ou autorisation d'exploitation, ...) dans un état membre ;
- LE FAI doit fournir un plan de développement stratégique démontrant ses projets de croissance ;
- Le FAI doit démontrer qu'il a la capacité interne de pourvoir aux besoins de croître au-delà de son environnement. Par exemple il doit avoir des pratiques et systèmes économiques évolutifs existants en place.

Les discussions et échanges ayant suivi les présentations des consultants ont abouti aux recommandations suivantes adressées respectivement :

A LA CEEAC

- Encourager la signature des MOU entre les Etats membres de la CEEAC pour faciliter les interconnexions transfrontalières ;
- Renforcer les capacités des régulateurs et des décideurs politiques en matière d'interconnexion ;
- Mettre en place un observatoire des TICs ;
- Mettre en place avec l'aide des partenaires, des mécanismes permettant la mobilité des compétences dans la région ;
- Restituer l'étude réalisée par l'UIT sur la taxation numérique avec l'appui de l'UIT ;
- D'Elaborer avec l'appui de ses partenaires, une stratégie régionale de développement des contenus locaux.

Aux Etats membres

- Créer un environnement plus compétitif, émettre plus de licences d'opérateurs, et encourager le Open Access ;
- Promouvoir la mutualisation des infrastructures de transport Large Bande en vue de réaliser des économies d'échelle nécessaires et la réduction des coûts ;

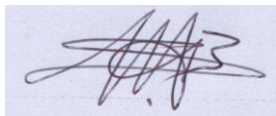
- Examiner la mise la pose des fibres optiques noires pour les besoins de communications électroniques pendant la réalisation des projets d'infrastructure de transport terrestre ou d'électricité ;
- Mettre en œuvre la stratégie régional de développement des infrastructures et de réseaux larges bandes en adoptant des plans nationaux de développement du très haut débit ;
- Augmenter la couverture national du Backbone ;
- Favoriser l'accès aux passerelles internationales de tous les opérateurs du secteur des télécommunications/TIC ;
- Eliminer les abus de positions dominantes des acteurs et la discrimination envers les nouveaux entrants en introduisant des contrôles de puissance du marché significatif sur les installations essentielles des acteurs en place ;
- Encourager le développement et le stockage de contenus localement ;
- Mettre en place un cadre réglementaire incitatif en matière de contenus locaux ;
- Créer un environnement favorable à l'installation des Data Center (Infrastructure d'hébergement) ;
- Actualiser les programmes d'enseignement sur les TIC en milieux scolaires en intégrant de la maternelle le concept de « e-school »

VI. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE L'ATELIER

Après avoir adopté le rapport des travaux, l'atelier a été clôturé par le Président de la réunion.

Fait à Libreville, le 25 juillet 2014

Le Rapporteur



Paule Syntiche NALIMBI